

**Règlement du Jeu concours du SCD – Bibliothèque universitaire de Laval**  
\*  
**« Visite ta BU ! »**

**Article 1 - Objet du concours**

Le concours « **Visite ta BU !** » du SCD – Bibliothèque universitaire de Laval a pour objet de faire découvrir la bibliothèque à tous les étudiants inscrits sur le site de Laval et participant au programme « Visite ta BU ». A l'issue de cette visite les étudiants pourront participer à un tirage au sort et tenter de gagner l'un des 3 lots mis en jeu et désignés dans l'article 6 du présent règlement.

**Article 2 - Organisation**

Ce jeu concours est une initiative de l'Université du Maine, située Avenue Olivier Messiaen au Mans (72085), agissant pour le compte de la Bibliothèque universitaire (BU) de Laval, (ci-après dénommée « les organisateurs du concours »). Le tirage au sort sera effectué sous le contrôle de la Direction du Service Commun de la Documentation.

**Article 3 - Condition de participation**

Le jeu concours est ouvert à tous les étudiants inscrits à la rentrée 2017 dans une des filières du site de Laval et participant au programme « Visite ta BU ».

Les participants doivent remplir le bulletin « Visite Ta BU ! » (remis à l'issue de la visite) et le déposer dans l'urne « Participation au tirage au sort Visite ta BU » du 4 au 28 septembre 2017. **Les étudiant(e)s mineur(e)s doivent obligatoirement faire signer ce bulletin par leur représentant légal.** Le jeu concours est limité à une seule participation durant toute la durée de l'événement.

Une adresse mail @univ-lemans.fr valide doit figurer sur le bulletin afin que les participants puissent être contactés.

Les gagnants du jeu concours devront fournir la preuve de leur inscription à l'Université du Maine lors de la remise des prix : les étudiants fourniront une copie de leur carte étudiant. Les organisateurs se réservent le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors que le gagnant originel n'est pas en mesure d'apporter la preuve de son inscription en L1 à l'Université du Maine.

La participation au jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

**Article 5 - Calendrier**

Durée du jeu concours : du 04/09/2017 au 28-09-2017

Tirage au sort des gagnants : 29-09-2017

Mail aux gagnants : 29-09-2017

Information de la communauté universitaire du nom des gagnants : 02-10-2017 au plus tard

Remise des lots : 06-10-2017

**Article 6 - Lots à gagner pour une valeur totale estimée à 340.50 €**

- Lot 1 : Tablette d'une valeur estimée de 169 €
- Lot 2 : 1 montre connectée d'une valeur estimée de 129 €
- Lot 3 : 1 carte de 5 places au Cinéville de Laval d'une valeur estimée de 42, 50 €

**Article 7 - Organisation du tirage au sort et remise du Prix**

Les gagnants seront tirés au sort par un membre désigné du personnel de la Bibliothèque universitaire de Laval, en présence d'un représentant de la Direction du Service Commun de Documentation.

**Article 8 - Informatique et Libertés**

L'ensemble des informations requises pour le jeu concours telles que l'email, le nom et prénom, le numéro de téléphone, sont collectées et utilisées afin de permettre la tenue du concours.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant, droits qui pourront être exercés sur simple demande écrite adressée à la Bibliothèque Universitaire à l'adresse suivante : Bibliothèque Universitaire, service direction, Avenue Olivier Messiaen / 72085 Le Mans

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

**Article 9 - Responsabilité**

L'Université se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre le concours si les circonstances l'exigeaient, et ce sans engager sa responsabilité. Les étudiants seront dans ce cas informés via la messagerie de l'établissement.

**Article 10 - litiges**

L'Université tranchera souverainement toute question relative à l'interprétation et l'application du présent règlement et du concours.

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse bibliothèque universitaire à l'adresse suivante : Bibliothèque Universitaire, service direction, Avenue Olivier Messiaen / 72085 Le Mans et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai de quinze jours à compter de la date de clôture du concours.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend persistant sera soumis, à défaut d'accord amiable, à la juridiction compétente.

Le président de l'Université

Rachid EL GUERJOURA



Pour le Président de l'Université  
et par délégation  
La Vice-Présidente  
du Conseil d'Administration

**Claire ARFUSO**